

# STRATÉGIE CANTONALE DE PROMOTION DU VÉLO – HORIZON 2035

14 novembre 2023

[www.vd.ch/velo](http://www.vd.ch/velo)

# 1. Historique

Booster les pistes cyclables

## Les députés enfourchent la «Stratégie Vélo»

Le Grand Conseil a libéré mardi plus de 40 millions de francs pour tisser un vaste réseau cyclable cantonal à l'horizon 2035. Critiques à droite.



Vincent Maendly

Publié: 20.09.2022, 20h32



32



Après trois heures de débat, les députés ont voté l'entrée en matière de la Stratégie Vélo à main levée.  
Jean-Bernard Sieber/ARC

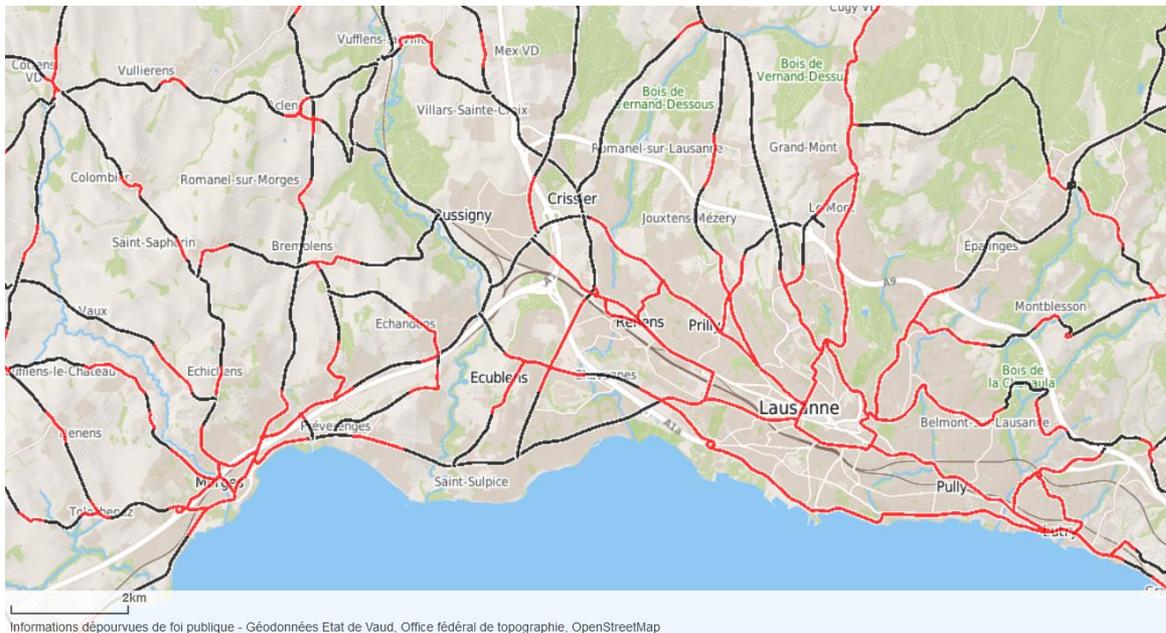
- **Septembre 2021:** adoption de la Stratégie cantonale vélo 2035 par le Conseil d'Etat
- **Octobre 2022:** adoption des crédits de mise en œuvre 1<sup>ère</sup> étape par le Grand Conseil
- **Janvier 2023:**
  - Entrée en vigueur des crédits
  - Entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les voies cyclables (LVC)
- **Janvier - novembre 2023:**
  - Création de l'Unité vélo
  - Préparation à la mise en œuvre

## 2. Contexte VD

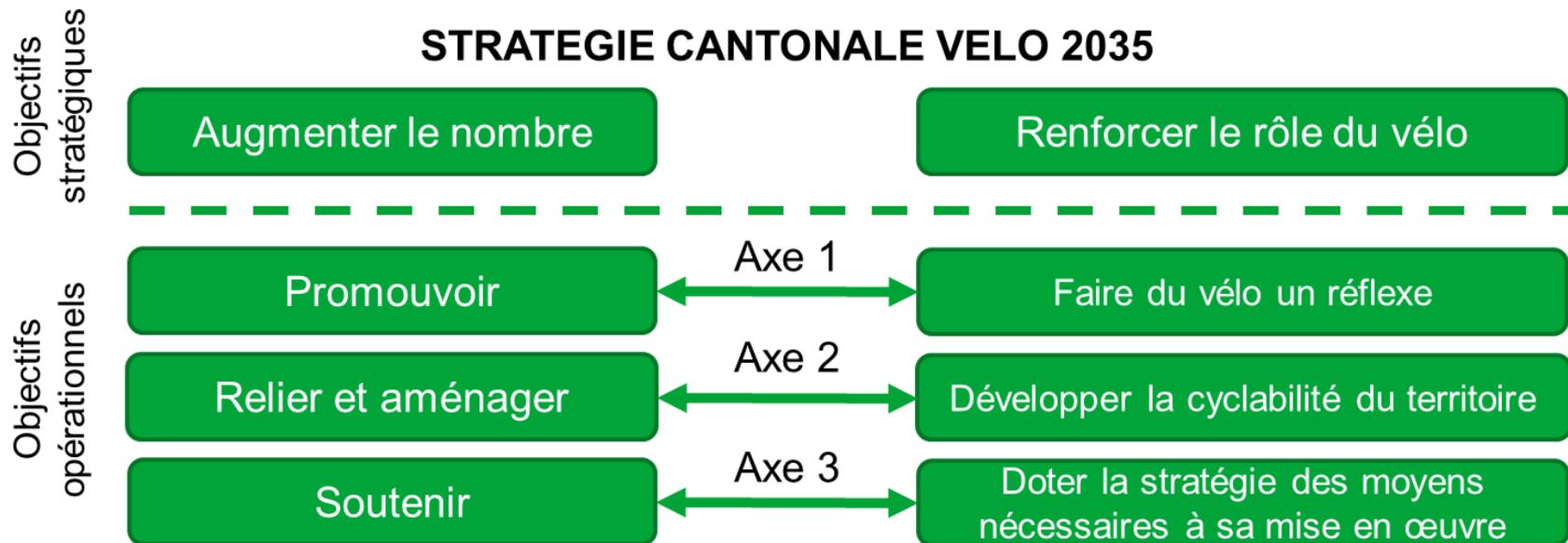
### Loi sur les routes (Art. 7)

#### Art. 7 Propriété<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Les routes cantonales sont la propriété du canton. Les routes communales ainsi que les routes cantonales en traversée de localité sont la propriété des communes territoriales.



### 3. Les ambitions de la stratégie vélo



## Axe 1: Promouvoir le vélo

- Formation
- Sensibilisation
- Actions incitatives
- Offres et services
- Evénements
- Projets cantonaux ou de tiers



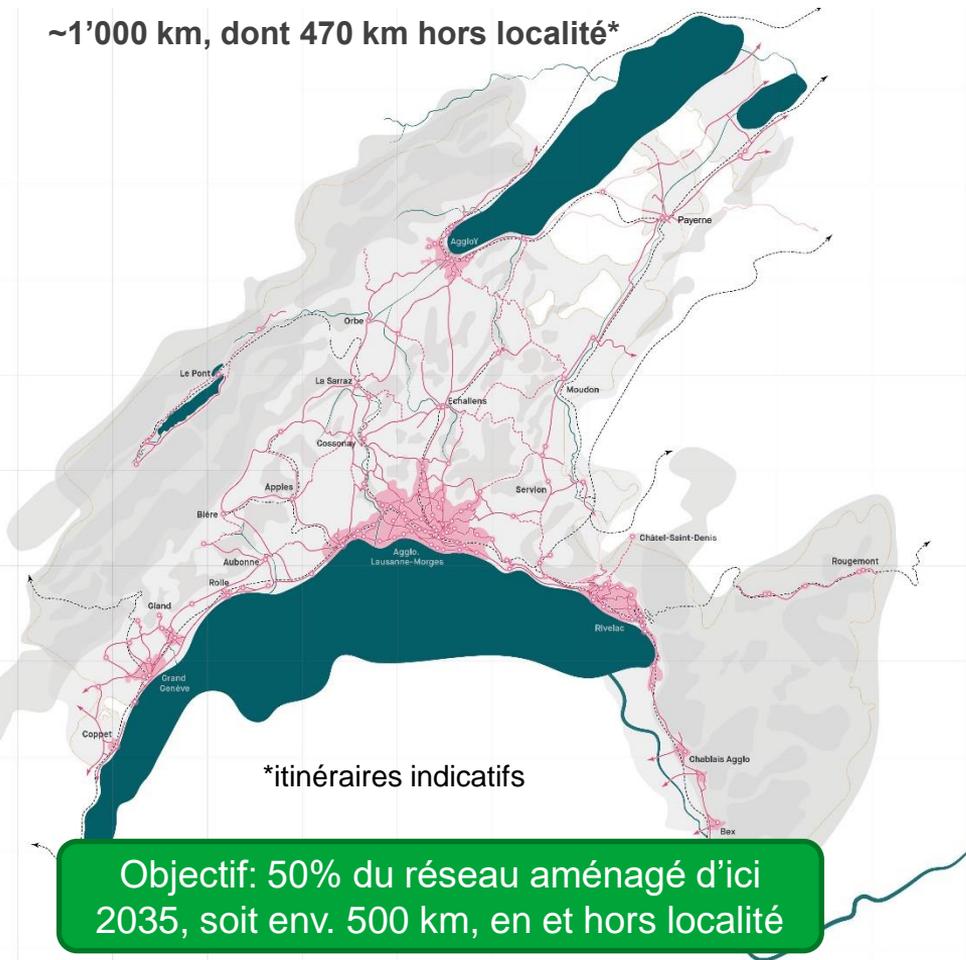
## Axe 2: Relier et aménager, pour un territoire propice aux déplacements à vélo

- Développer des infrastructures sur un périmètre plus étendu
- Accélérer le rythme d'aménagements
- Intervenir de manière proactive et selon des standards plus élevés
- Prioriser les axes à fort potentiel



# Réseau cantonal utilitaire 2035

~1'000 km, dont 470 km hors localité\*

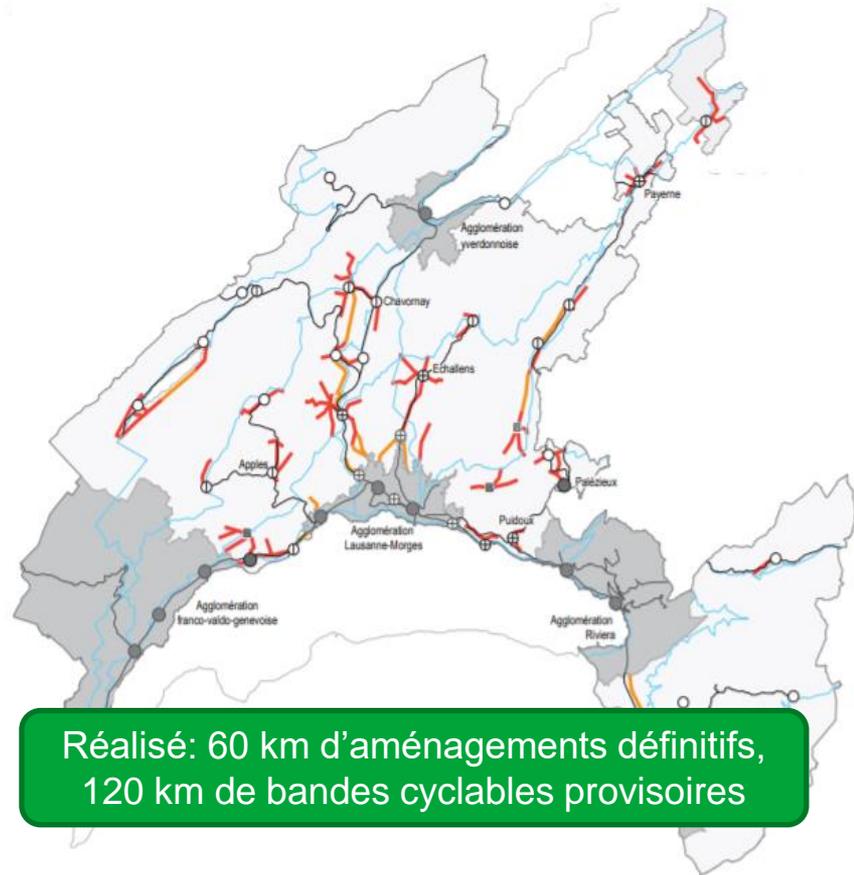


\*itinéraires indicatifs

Objectif: 50% du réseau aménagé d'ici 2035, soit env. 500 km, en et hors localité

# Réseau cantonal utilitaire 2020

~260 km hors localité



Réalisé: 60 km d'aménagements définitifs, 120 km de bandes cyclables provisoires

## Axe 3: Soutenir

Doter la stratégie des moyen, y compris humains et financiers, nécessaires à sa mise en œuvre

- Canton
- Régions
- Communes



## Axe 3: Soutenir

### Deux crédits de mise en œuvre

#### 1<sup>er</sup> décret

→ Etudes, planification, promotion et ressources humaines

Crédit d'études de CHF 28'600'000	En milliers
Etudes pour l'aménagement du réseau utilitaire cantonal structurant hors localité	16'000
Etudes complémentaires pour la mise en œuvre de la stratégie vélo 2035	1'000
Planification de réseaux cyclables régionaux et coordination par les associations	950
Mesures de promotion du vélo	1'800
Ressources humaines et création Unité vélo	8'850
<b>Total en CHF</b>	<b>28'600</b>

## Axe 3: Soutenir

### Deux crédits de mise en œuvre

2<sup>ème</sup> décret:

→ Réalisation d'aménagements et entretien

Crédit d'investissement de CHF 13'250'000	En milliers
Aménagement et entretien du réseau utilitaire cantonal structurant en localité et sur les réseaux de tiers	8'000
Ouvrages d'importance	5'000
Aménagements légers sur le réseau de loisirs SuisseMobile	250
<b>Total en CHF</b>	<b>13'250</b>

## 4. Mise en œuvre

- Construire une vision partagée en matière de planification (hiérarchie des réseaux, standards d'aménagement, etc.)
- Initier les projets à la bonne échelle et au-delà des frontières institutionnelles
- Anticiper les besoins liés à des projets tiers (internes et externes) et valoriser les synergies
- Respecter le cadre légal mais faire preuve d'innovation en tenant compte de la diversité des besoins
- Réaliser tout de suite ou différer pour optimiser un projet

### Enjeux

## 5. Priorités

Année 2023

- **Recrutement:** unité vélo et postes au sein des divisions métier
- **Communication:** information des partenaires internes et externes sur la mise en œuvre
- **Gestion :** définition des processus et des modes de collaboration
- **Subventions:** mise en place des critères d'attribution, processus de gestion et supports de communication
- **Equipement du réseau structurant :** priorisation des tronçons et définition des standards
- **Etudes régionales:** définition du cahier des charges pour lancement des premières études
- **Promotion:** lancement de la plateforme cantonale et définition des priorités, mesures et critères de soutien à des projets de tiers

**MERCI  
DE VOTRE ATTENTION**